

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

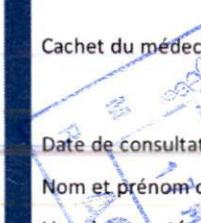
- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº W19-554629

108236

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : <u>3682</u>	Société : <u>MAN</u>		
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : <u>S. ALLALI FETTACHI KHALIL</u>			
Date de naissance : <u>08/08/62</u>			
Adresse : <u>8627 RING CRISTOBAL DE BOUAFILA</u>			
Tél. : <u>0661065395</u>		Total des frais engagés : <u>5699,90</u> Dhs	

Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :			
   <u>14/03/2022</u>			
Date de consultation : <u>14/03/2022</u>			
Nom et prénom du malade : <u>S. ALLALI FETTACHI KHALIL</u>			
Age : <u>59 ans</u>			
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint	<input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie : <u>maladie de l'oreille</u>			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
 Fait à 14/03/2022 par S. ALLALI FETTACHI KHALIL
 Signature de l'adhérent(e) : Khalil

Le : 14/03/2022

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14/11/22	C - ght			INP * 019118011 Santé publique Santé publique

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Centre de Santé Publique	14/11/22	383990

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Radiologie 2022 Ad. Chaud - Casablanca RADIOS 2022 4545	14/11/22	radiologie (248)	125000
LAHOUAR AL FARABI	01/02/22	380 P	53000

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
ODF PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient DES TRAVAUX <input type="text"/>
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	B 00000000 00000000	MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



ORDONNANCE

le 16/01/22

Mr/Mme

Skalli fellachi khali

1130XF

1) Tanekan 150mg x

1 ip x 3

2) Exforge 150mg x 3

1 ip x 2 1/2

3) Tamulosine 150mg x 3

1 gel 1/2 3 mois

4) Permisim 160mg gel.

1330x6 1 gel x 2 1/2 BM

5) Détensiel 10 mg cp

Flux 13
1 ip 1/2
383990

TAMSULOSINE WIN LP
0,4MG GELU B30

P.P.V : 98DH00

6 118000 062257

TAMSULOSINE WIN LP
0,4MG GELU B30

P.P.V : 98DH00

6 118000 062257

TAMSULOSINE WIN LP
0,4MG GELU B30

P.P.V : 98DH00

6 118000 062257

DÉTENSIEL® 10 mg
30 comprimés pelliculés sécables

6 118001 101788
PPV : 72,00 DH
Distribué par Cooper Pharma

6 118001 03060 6

EXFORGE
10mg/160mg

28 comprimés pelliculés
PPV : 273,00 DH



Cachet du médecin





611800103060 6

EXFORGE ○
10mg/160mg

28 comprimés pelliculés
PPV : 273,00 DH



611800103060 6

EXFORGE ○
10mg/160mg

28 comprimés pelliculés
PPV : 273,00 DH



611800103060 6

EXFORGE ○
10mg/160mg

28 comprimés pelliculés
PPV : 273,00 DH



611800103060 6

EXFORGE ○
10mg/160mg

28 comprimés pelliculés
PPV : 273,00 DH



611800103060 6

EXFORGE ○
10mg/160mg

28 comprimés pelliculés
PPV : 361,00 DH

DÉTENSIEL® 10 mg
30 comprimés pelliculés sécables



6 118001 101788

PPV : 72,00 DH

Distribué par Cooper Pharma

7862160236

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

ORDONNANCE

Mr/Mme

SKalli Fethachi Khalil

le 28/02/22

Dr. NADIA MOUAMA
El Farabi Clinic
El Farabi Clinic
El Farabi Clinic
El Farabi Clinic

- 1) Ac anti Sars Cov 2
2) D - Mmers

LABORATOIRE AL FARABI
Dr. LAHLOU RABBAA ASMAE
51, Bd. Rahaj El Meskini
Tél: 0522 44 19 77/78 - Casab



ORDONNANCE

le 14/01/2022

Mr/Mme Skaali Fetnachi Khalil

TDM Thracique

Radiologie Ghandi 282
282, Bd. Ghandi - Casablanca
Tél: 05 22 77 45 45



Dr. Yahia KETTANI

SPECIALISTE EN RADIOLOGIE
DIU IMAGERIE MAXILLO-FACIALE

Dr. Rokia BENBOUBKER

SPECIALISTE EN RADIOLOGIE

IRM 1,5 T - Scanner 16 Barrettes - Echographie 3D/4D - Doppler Couleur - Radiologie Numérisée
Mammographie Numérisée - Radiologie Dentaire - Ostéo-Densitométrie - Radiologie Interventionnelle

Facture

N° :213/2022

Casablanca, le 14/01/2022

Nom patient : **SKALLI FETTACHI KHALID**

Examen(s) réalisé(s) :

TDM THORACIQUE

Montant : **mille deux cent cinquante (1250 dh)**

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :
MILLE DEUX CENT CINQUANTE DH

REGLEMENT : CHEQUE N° 0887160

*Radiologie Ghandi 282
282, Bd. Ghandi - Casablanca
Tél: 05 22 77 45 45*

Dr. Yahia KETTANI

SPECIALISTE EN RADIOLOGIE
DIU IMAGERIE MAXILLO-FACIALE

Dr. Rokia BENBOUBKER

SPECIALISTE EN RADIOLOGIE

**IRM 1,5 T - Scanner 16 Barrettes - Echographie 3D/4D - Doppler Couleur - Radiologie Numérisée
Mammographie Numérisée - Radiologie Dentaire - Ostéo-Densitométrie - Radiologie Interventionnelle**

Casablanca, le 14/01/2022

Patient : SKALLI FETTACHI KHALID

TDM THORACIQUE

TECHNIQUE : Acquisition hélicoïdale sans injection de PDC iodé.

RESULTATS :

- Absence de foyer parenchymateux d'allure évolutive notamment absence de foyer en verre dépoli.
- Absence de nodule pulmonaire.
- A noter un micronodule pulmonaire au niveau du culmen et 4 micronodules calcifiés séquellaires au niveau du lobe moyen, la lingula et le lobe inférieur gauche.
- Absence de DDB.
- Absence d'adénopathies médiastinales de taille significative.
- Absence d'épanchement pleural ou péricardique.
- Absence de lésion osseuse focale.
- A noter un épaisissement diffus des 2 surrénales.
- A noter 2 kystes biliaires au niveau des segments II et IV du foie.

CONCLUSION :

- TDM thoracique ne révélant pas de lésion évolutive.
- A noter une hyperplasie surrénalienne bilatérale.

DR. YAHIA KETTANI
Cordialement
DR. Radiologue
Ghandi 282
0329

مختبر التحاليلات الطبية والعلمية الغرابي
Laboratoire d'Analyses Médicales et Scientifiques AL FARABI

Dr Asmae LAHLOU RABBAA

Pharmacien Biologiste

51, Bd. Rahal El Meskini - Casablanca

Tél. : 05.22.44.19.77

Fax : 05.22.44.19.78

Patente : 34303968

I.F. : 41903968

I.C.E : 001634209000008

I.N.P : 093000032



FACTURE 22000136

Nom : **SKALLI FETTACHI**

Prénom : **KHALID**

Suite aux Analyses Effectuées Le 01/02/2022

Sous La Prescription Du Docteur

Organisme : **MUPRAS**

Cotation : B 380

Montant Net à payer : 530 Dhs

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :

CINQ CENT TRENTÉ DHS

Analyses et cotation en B :

DDIM 250

COV 130

*LABORATOIRE AL FARABI
Dr. LAHLOU RABBA ASMAE
51, Bd. Rahal El Meskini
Tél: 0522 44 19 78 - Cna*

Docteur Asmae LAHLOU RABBAA

Pharmacien Biogiste
Diplômée des Universités de Lyon & Paris
Ancien Interne des Hôpitaux de Paris
C.E.S. d'Hématologie - Biochimie Clinique
Bactériologie et Virologie - Immunologie Générale
Parasitologie et Mycologie - Pathologie Médicale

Membre de la Société Française de Biologie Clinique
Prélèvement du : 01/02/2022 à 14:43:00

Edition du : 01/02/2022



1ED1505



Monsieur SKALLI FETTACHI KHALID

Dossier n° : 2202013510

Dr.

Page : 1 / 1

SEROLOGIE INFECTIEUSE

Anticorps anti SARS-COV-2

(Tech : Immunochromatographique)

IgM	Négatif
IgG	Positif

Interprétation :

- IgM+ / IgG+ Infection récente au SARS -COV-2 .
IgM+ / IgG- Infection récente au SARS-COV-2 .
IgM- / IgG+ Infection antérieure au SARS-COV-2 .
IgM- / IgG- Pas d'infection ou pas d'anticorps détectables pendant le début de l'infection .

HEMOSTASE

D- DIMERES _____ 280 µg/L (< = à 500)
(A.I.A 360)

LABORATOIRE AL FARABI
Dr. LAHLOU RABBAA ASMAE
57, Bd. Rahal El Meskini
Tél. 0522.44.19.77 - 0522.44.19.78 - 0522.44.19.79
Email : alfarabi-lahlou@hotmail.fr